



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 13 avril 2026, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) :

Maxim Lavoie
Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présent:

Mathieu Simard, greffier trésorier

Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

01-04-26

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Rapport du Maire
- 3) Motion - Engagement du conseil pour un climat respectueux
- 4) Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de mars 2026
- 5) Acceptation des procès-verbaux des séances de mars 2026
- 6) Demande Groupe Savard
- 7) Formation des élus
- 8) Démission et Nomination au CCU
- 9) Demande Parc Octopus
- 10) Comité du 100^e
- 11) Offre de service – Souper tourtière 100^e
- 12) Offre de service – Nettoyage des rues
- 13) Offre de service – Audit 2024-25
- 14) Code d'éthique et déontologie des élus
- 15) Dérogation Mineurs 1052 rue Marcellin
- 16) Dérogation Mineur 207 18^e av
- 17) Avis de motion – Règlement sur l'entretien et l'occupation d'immeuble
- 18) Réparation de la pompe de distribution #3
- 19) Autorisation à la direction générale pour le paiement des dépenses incompressibles et contractuelles
- 20) Demande de subvention – Culture à porté de main
- 21) Correspondance
- 22) Rapport des comités
- 23) Varia
- 24) Période de questions
- 25) Levée de la séance

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Jacob Allard et il est résolu l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



2 – Rapport du maire

Le maire informe les citoyens des différents dossiers en cours au sein de la municipalité.

Les sujets suivants sont abordés :

- L'envoi des comptes de taxes municipales;
- La correction du taux applicable aux terrains vagues desservis;
- Le dossier du décrochage du chemin du Trou-de-la-Fée, incluant une rencontre avec les différents intervenants et les villes impliquées afin de faire avancer le dossier;
- Les travaux prévus sur le pont de Desbiens par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

3 – Engagement du conseil pour un climat respectueux

02-04-26

Mme Audrey Lavoie présente le point concernant l'engagement du conseil municipal à maintenir un climat respectueux lors des séances du conseil.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal constituent un lieu d'échange démocratique essentiel au bon fonctionnement de la vie municipale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont exprimé des préoccupations quant au climat lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le respect, la civilité et l'écoute sont nécessaires au bon déroulement des séances et à la prise de décisions éclairées;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de régie interne numéro 407-24, adopté le 18 novembre 2024, encadre le déroulement des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réaffirmer son engagement à maintenir un climat sain et respectueux lors de ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'importance d'agir de manière exemplaire dans l'exercice de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens affirme son engagement à promouvoir et maintenir un climat de respect, de civilité et de collaboration lors des séances du conseil;

QUE les membres du conseil s'engagent à adopter des comportements favorisant des échanges constructifs, dans le respect des personnes et des opinions;

QUE le conseil municipal s'engage à faire appliquer rigoureusement le règlement de régie interne numéro 407-24 encadrant les séances du conseil;



QUE cet engagement vise à assurer un environnement propice à une gouvernance efficace et au service des citoyens;

QUE le conseil municipal invite l'ensemble des participants aux séances à contribuer à ce climat respectueux.

4 - Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de mars 2026

03-04-26

Les élus présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux des séances de mars 2026.

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité d'exempter le directeur général et greffier-trésorier de la lecture desdits procès-verbaux.

5 – Acceptation des procès-verbaux des séances de mars 2026

04-04-26

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances de mars 2026.

6 – Demande de Groupe Savard

05-04-26

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Savard a déposé une demande concernant un usage temporaire des installations du Juvénat de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées sont principalement de nature sportive, récréative et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite analyser la possibilité d'accepter cette demande tout en assurant le respect de la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Rock Deschênes, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens mandate le directeur général et greffier-trésorier afin de vérifier la possibilité d'accepter la demande déposée par le Groupe Savard, conformément aux règlements municipaux applicables;

QUE dans l'éventualité où cette demande serait jugée conforme et acceptable, le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à faire préparer une entente par les procureurs de la Ville.

7 – Formation des élus

Les membres du conseil municipal déposent leurs attestations de formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le conseil prend acte du dépôt desdites attestations.



8 – Démission et nomination au CCU

06-04-26

CONSIDÉRANT QUE madame Frédérique Morin a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), effective à compter du 12 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette démission laisse un siège vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la nomination de monsieur Gilbert Doucet à titre de membre du comité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Doucet possède une bonne connaissance du territoire et des enjeux liés à l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la démission de madame Frédérique Morin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Gilbert Doucet à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Desbiens.

9 – Demande Parc Octopus

07-04-26

CONSIDÉRANT QUE Parc Octopus a déposé une demande afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une parcelle de terrain municipal située près du garage municipal pour des fins de stationnement lors des périodes de fort achalandage;

CONSIDÉRANT QUE Parc Octopus s'engage à maintenir une assurance responsabilité civile, à assurer l'entretien du terrain ainsi qu'à installer la signalisation nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser la croissance économique des entreprises présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement 404-23 relatif à un programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jacob Allard, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la demande de Parc Octopus concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain municipal située près du garage municipal à des fins de stationnement;



QUE cette autorisation soit accordée conformément aux conditions prévues dans la demande déposée ainsi qu'aux règlements municipaux applicables.

10 – Comité du 100^e - Nomination

08-04-26

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Rock Deschênes avait été nommé par le conseil municipal afin de siéger au comité du 100e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE des conflits d'horaire ne lui permettent plus d'assurer cette représentation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir une représentation au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens retire la nomination de monsieur Jean-Rock Deschênes à titre de représentant municipal au comité du 100e anniversaire;

QUE madame Audrey Lavoie soit nommée afin de représenter la Ville de Desbiens au sein du comité du 100e anniversaire.

11 – Comité du 100^e – Offre de service souper tourtière

09-04-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens organise un souper tourtière dans le cadre des activités du 100e anniversaires prévus le 15 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Marché M. Bolduc a déposé une offre de service pour la préparation et la fourniture d'une tourtière géante;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé est de 12,55 \$ par portion, taxes en sus, selon le nombre réel de portions servies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette offre conforme aux besoins de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte l'offre de service du Marché M. Bolduc pour la préparation et la fourniture d'une tourtière géante dans le cadre des activités du 100e anniversaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente au nom de la Ville de Desbiens.

12 – Offre de services – Nettoyage des rues



10-04-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a procédé à une demande de soumission pour les travaux de balayage et de nettoyage des rues pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu qu'une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge l'offre reçue conforme aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Rock Deschênes, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte l'offre de service déposée pour les travaux de balayage et de nettoyage des rues 2026, pour un montant total de 11 382,53 \$, taxes incluses;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

13 – Offre de services – Audit 2024-25

11-04-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens doit mandater un auditeur indépendant pour la vérification de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur de la Ville de Desbiens depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de service datée du 5 mars 2026 pour l'audit des états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit la réalisation de la mission d'audit conformément aux normes canadiennes et internationales applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'offre de service est estimé à 65 550 \$, avant taxes, incluant les honoraires professionnels et les frais connexes;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires peuvent s'appliquer selon les travaux requis, tel que prévu à l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette offre conforme aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jacob Allard, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., datée du 5 mars 2026, pour la réalisation de l'audit des états financiers des exercices 2024 et 2025;



QUE la dépense maximale autorisée soit de 65 550 \$, avant taxes, conformément à l'offre déposée;

14 – Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

12-04-26

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a adopté, à la place de la Ville de Desbiens, dans son arrêté du 3 février 2023, le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1er mai suivant une élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Rock Deschênes, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens adopte le règlement numéro 420-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

15 – Dérogation mineure - 1052 rue Marcelin

13-04-26

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Côté a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1052, rue Marcelin;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 3 mètres de la marge avant secondaire au lieu de 6 mètres, tel que prévu au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure telle que demandée;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan et des règlements d'urbanisme applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 1052, rue Marcelin, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 3 mètres de la marge avant secondaire au lieu de 6 mètres, conformément à la demande déposée.



16 – Dérogation mineure – 207 18^e Avenue

14-04-26

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Martel et madame Léonie Bilodeau ont déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 207, 18^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 3 mètres de la marge avant secondaire au lieu de 6 mètres, tel que prévu au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du dossier démontre que le bâtiment projeté peut être implanté conformément à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accorder la dérogation mineure demandée, conformément à l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 207, 18^e Avenue.

17 – Avis de motion – Règlement sur l'entretien et l'occupation d'immeuble

Avis de motion est par la présente donné par Jacob Allard qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le règlement concernant l'occupation et l'entretien des immeubles sur le territoire de la Ville de Desbiens.

Le projet de règlement est également déposé et présenté séance tenante.

Ce règlement a pour objet d'établir des normes relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments afin d'en prévenir la détérioration, d'assurer la sécurité des occupants et du public, ainsi que de protéger le patrimoine bâti sur le territoire de la Ville de Desbiens.

18 – Réparation du poste de pompage #3

15-04-26

CONSIDÉRANT QUE la pompe du poste de pompage #3 nécessite des réparations afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a reçu une soumission de l'entreprise Atlantis Pompe pour la fourniture d'un kit de remontage pour la pompe Aurora Layne Verti-Line série 6EM-18GM;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de la soumission est de 5 748,74 \$, taxes incluses;



CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette dépense nécessaire au maintien des équipements municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la soumission de l'entreprise Atlantis Pompe pour la réparation du poste de pompage #3, pour un montant total de 5 748,74 \$, taxes incluses;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder aux démarches nécessaires relativement à cette réparation.

19 – Autorisation à la direction générale pour le paiement des dépenses incompressibles et contractuelles

16-04-26

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses de la Ville sont récurrentes et nécessaires à son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses découlent d'engagements contractuels ou d'obligations déjà autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses doit être effectué dans des délais raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE, pour éviter les frais de retard, il est nécessaire d'assurer un traitement efficace et continu des paiements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles et des engagements contractuels déjà approuvés par le conseil, incluant notamment, mais sans s'y limiter :

- la rémunération des employés;
- les charges sociales;
- les services publics (électricité, télécommunications, etc.);
- les contrats de services;
- les remboursements d'emprunts;

QUE ces paiements soient effectués conformément aux crédits budgétaires adoptés;

QUE la direction générale fasse rapport au conseil des paiements effectués.

20 – Demande de subvention – Culture à portée de main

17-04-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Culture à portée de main;



CONSIDÉRANT QUE le projet vise à offrir une programmation culturelle accessible, inclusive et intergénérationnelle à la population de septembre à mars;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment des ateliers de création, des activités intergénérationnelles ainsi que des activités à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la participation citoyenne, la médiation culturelle ainsi que la mise en valeur des artistes et ressources du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens possède les ressources nécessaires afin d'assurer la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Culture à portée de main pour la réalisation du projet du même nom;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire relativement à cette demande.

21 – Correspondance

Le directeur général dépose une correspondance provenant de l'Association des Guinéens du Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant une demande de soutien financier pour la tenue du Bal interculturel des finissants de l'UQAC.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de cette correspondance.

22 – Rapport des comités

Monsieur Jacob Allard fait rapport des activités de la Résidence Blanchette et mentionne que la situation financière de l'organisme est positive.

Monsieur Mathieu Simard présente un suivi concernant les finances des activités du 100e anniversaire et mentionne que le projet évolue conformément à la planification prévue.

Madame Suzie Gervais informe le conseil des activités entourant la Journée de l'arbre, de l'activité Pêche en herbe à venir ainsi que du projet de frigo partage.

Monsieur Jacob Allard fait également un compte rendu de la rencontre de la Régie incendie.

Madame Audrey Lavoie présente son rapport concernant les dossiers de l'Office d'habitation.

23 – Période de questions

Les citoyens présents adressent différentes questions au conseil municipal concernant notamment :

- Les procès-verbaux du conseil municipal;
- Les travaux du Lac Castor;
- Le budget municipal;
- Le nettoyage des rues;



- Le rapport du maire;
- Les états financiers 2023;
- Le budget 2026;
- Les bornes-fontaines;
- Le dôme;
- Les trous dans les rues.

Les membres du conseil et la direction générale répondent aux questions des citoyens.

24 – Levée de la séance

Audrey Lavoie propose la levée de l'assemblée à 20h36.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Mathieu Simard
Directeur général
Greffier trésorier